

-----

-----

**VILLE d'HAZEBROUCK**

-----

**OBJET**

**N°2023/192**

**COMMANDE PUBLIQUE (1.1)**

**Modification non substantielle du  
marché n°22ASS005\_AR pour des  
travaux d'assainissement rue de Vieux  
Berquin et dans les rues adjacentes**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
des Délibérations du Conseil Municipal  
d'HAZEBROUCK**

**SEANCE DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le vingt décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le douze décembre deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 25 Absents ayant donné pouvoir : 9 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,  
M. Philippe GRIMBER, Mme FLORQUIN-BLONDEL, Mme Florence BRISBART, Mme Audrey SCHERRIER, M. Gaël DUHAMEL, Mme Céline SAUZEAU, Mme Elise DORMION-ROUSSEZ, M. Michel DUHOO, M. Henri BURGHELLE,  
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA,  
Conseillers Municipaux Délégués,

M. LECLERCQ, M. SOOTS Mme NUNS, Mme SCHOONHEERE, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme LIONET, Mme BELVAL, Mme REYNAERT, Mme DAUCHEZ,  
Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. SOOTS
Mme PATOUX	qui a donné pouvoir à Mme SCHOONHEERE
M. MEIRLAND	qui a donné pouvoir à M. LECLERCQ
M. TIBERGHIE	qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN
M. COTTE	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

**ABSENT :**

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Madame Elise DORMION-ROUSSEZ

Par délibération en date du 14 décembre 2022, le Conseil Municipal a attribué le marché n°22ASS005\_AR concernant les travaux d'assainissement (réseaux d'eaux usées et eaux pluviales) situés au niveau de la rue de Vieux Berquin et des rues adjacentes ainsi que quelques travaux d'adduction d'eau potable au niveau des rues du Pont des Meuniers et Ho

Envoyé en préfecture le 02/01/2024  
Reçu en préfecture le 02/01/2024  
Publié le  
ID : 059-215902958-20231220-DEL192CM201223-DE

Les travaux consistent notamment en :

- La pose d'un réseau d'eaux usées de diamètre DN 400 ;
- La pose d'un réseau séparatif eaux usées / eaux pluviales ;
- La reprise et la modification de déversoirs d'orage (DO) ;
- La création de postes et d'un réseau de refoulement ;
- Le remplacement d'une canalisation d'adductions d'eau potable.

Le montant du marché s'élève à 1 951 953,40 € HT.

Afin de permettre aux riverains situés sur le tracé des travaux de la rue de Vieux Berquin et adjacentes, objet du présent marché, de se mettre en conformité au regard des récentes dispositions en matière d'obligation de raccordement aux réseaux d'eaux usées et eaux pluviales, la Ville d'Hazebrouck a décidé de réaliser les travaux complémentaires nécessaires.

Ceux-ci consistent en la création des branchements d'eaux pluviales, non prévus initialement. Ainsi, ce sont, au total 291 branchements et regards spécifiques qui nécessitent d'être implantés alors qu'initialement le marché en prévoit 164. Par ailleurs, le poste de pompage des eaux usées, les pompes ainsi que la conduite de refoulement doivent être redimensionnés afin de relever le débit supplémentaire généré par l'augmentation du nombre de branchements.

Par ailleurs, Il importe de préciser que les travaux d'assainissement interviennent dans le cadre d'une opération d'envergure qui intègre également la réhabilitation de la voirie, la réalisation de trottoirs, la matérialisation d'une piste cyclable, la réalisation de parking et d'espaces paysagers, l'enfouissement des réseaux ainsi que la rénovation de l'éclairage public. L'ensemble de ces travaux relèvent de plusieurs intervenants qui assurent une partie de la maîtrise d'ouvrage en fonction des compétences dévolues à chaque entité.

Outre le fait de réintervenir sur des aménagements neufs, le report des travaux supplémentaires à une date ultérieure aurait pour conséquence, de générer des coûts supplémentaires notamment par l'obligation d'installer un nouveau chantier, de réaliser de nouvelles tranchées ou encore de remettre en état la voirie.

Le coût de ces travaux supplémentaires s'élève à 288 713,60 € HT et concerne les 2 postes ci-après :

- Construction des branchements supplémentaires : 183 850,40 € HT,
- Plus-value pour redimensionnement de la station de pompage et de la conduite de refoulement (87 463,20 € HT) ainsi que la location d'un groupe électrogène (17 400,00 € HT) : 104 863,20 € HT.

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Exploitation de la régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement en date du 18 décembre 2023,

### IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la modification non substantielle n°1 au marché n°22ASS005 portant sur des travaux d'assainissement et attribué à la Société RAMERY TRAVAUX PUBLICS et ce, pour un montant de 288 713,60 € HT représentant 14,8% de la valeur initiale du marché.

**LE VOTE a donné les résultats suivants :**

**ADOPTE à L'UNANIMITÉ**  
**(3 $\frac{1}{4}$  voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus**  
**(suivent les signatures)**  
**POUR COPIE CONFORME**

Le Maire,  
Vice-Président du Conseil  
Départemental du Nord,  
  
Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,  
  
Elise DORMION-ROUSSEZ